

Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire, S.A. (FILTISAC - CI)

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel présentés sous formes individuelle et consolidée au 30 juin 2018

(Articles 849 et 852 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI
Avenue Noguès
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI
Avenue Noguès
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire, S.A.
FILTISAC
01 BP 3962
Abidjan 01

Le 14 novembre 2018

Attestation des Commissaires aux Comptes relative au tableau d'activités et de résultat et
le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2018

Introduction

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions des articles 849 et 852 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, nous avons vérifié la sincérité des informations contenues dans le tableau d'activités et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel présentés sous formes individuelle et consolidée de la société FILTISAC, S.A. couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions des articles 849 et 850 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA). Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'en attester la sincérité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire relatives à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les Normes ISA adoptées par les dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les « comptes », pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel ci-joints, présentés sous formes individuelle et consolidée couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de référentiel comptable du SYSCOHADA au SYSCOHADA Révisé, ce qui constitue un changement de méthode comptable. Nous portons à votre connaissance l'application anticipée par la société FILTISAC, S.A. du référentiel SYSCOHADA Révisé pour la présentation des comptes consolidés, dont l'application est prévue à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG
CI

Ernst & Young, S.A.



Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé